



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Alerte : des Marseillais dorment dans des conteneurs à marchandises

Question écrite n° 41618

Texte de la question

M. Jean-Luc Mélenchon alerte Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, au sujet d'habitants de Marseille dormant dans des conteneurs à marchandises. En effet, au cœur du 3e arrondissement de Marseille, des habitants « vivent » entassés dans 70 conteneurs de 10 m². Ces résidents attendent, pour certains depuis plus de deux ans, leurs relogements dans un immeuble en rénovation. Le bailleur social ADOMA, anciennement SONACOTRA, demande aux habitants des conteneurs un loyer de 398,18 euros par mois, pris en charge partiellement par les APL. Pourtant, ces conteneurs sont loin de pouvoir être considérés comme des logements de qualité. Au contraire, ils sont dépourvus d'espaces de rangements, avec des aérations insuffisantes ou inexistantes. Seule la médiatisation récente de la situation a poussé ADOMA à désinsectiser et dératiser. Des problèmes d'insécurité sont également rapportés : de nombreux résidents précisent ne pas pouvoir garder leurs papiers sur place. Plus grave, des difficultés de santé apparaissent ou s'aggravent. La pérennité de ces conteneurs est inacceptable. C'est une nouvelle illustration scandaleuse du fléau de l'habitat indigne à Marseille. Au total, 100 000 personnes sont concernées. Comment prétendre faire de Marseille une « capitale de la Méditerranée » si ses habitants dorment dans des conteneurs maritimes de transport de marchandises ? L'accès à un logement décent est un droit fondamental. Ainsi, le préambule de la Constitution de 1946 établit que « la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement ». Il est donc du devoir de l'État de réquisitionner les logements vides et de garantir l'effectivité d'un droit au logement digne. Par conséquent, il demande s'il sera procédé à une réquisition d'urgence, par le préfet dont c'est le pouvoir, des 33 000 logements vacants que compte la ville de Marseille.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Mélenchon](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41618

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 décembre 2021

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7296

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)